



Procès-verbal du COMITE SYNDICAL

Séance du 24/02/2023

Nombre de Délégués :	
En exercice	116
Présents	73
Procurations	10
Votants	83

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 17 février 2023*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSSE	
BOREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	Jean-Louis CHUPIN
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	
JAYAC		
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L-ESPERANCE	Guy PRIESTER	Gérard VIEILLE
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROL	Fabrice LEFEVRE	Jean-Pierre PLANCHE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TELLAC	
ST GENIES	Gérard TELLAC	
ST JULIEN DE LAMPON	Marion CHAPUT	
STE MONDANE	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
VEYRIGNAC	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC		
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	Francis COUSIN
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	
ST CYBRANET	Lilian GILET	
ST LAURENT LA VALLEE	Alain BIELHER	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Eric HAUTESERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES	Amandine DALBAVY	
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Michel BOSREDON	Marie-Paule HIAUT
SERGEAC	Hervé DUVAUCHELLE	
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Gé KUSTERS	
VALOUJULX	Cyril CERF	
	Odile ROUX	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRÉ	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	
MARCILLAC ST QUENTIN	Anne-Marie MALBEC	Marcelle DELIBIE
MARQUAY		
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Dominique KRASA
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES	Isabelle MONTGERMONT	Marc PONS
VEZAC	Christian ROBLES	
VITRAC		

Excusés :

M. Michel ANDRE (*Marçillac-Saint-Quentin*), M. Guy ESTRUC (*Jayac*), Mme Dorothee DELTEIL (*Peyzac-le-Moustier*) ; Mme Patricia BOUCHER (*Bouzig*), Mme Nathalie Manet-Carbonnière (*Valojoux*).

Procurations :

Mme Martine CONSTANT (*Cénac-et-Saint-Julien*) donne procuration à M. Philippe BOISSON (*Cénac-et-Saint-Julien*) ;
 Mme Brigitte AUDOUARD (*Sainte-Nathalène*) donne procuration à M. Frédéric TACHE (*Sainte-Nathalène*)
 M. Hervé MENARDIE (*Domme*) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*)
 Mme Marion CHAPUT (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*)
 Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) donne procuration à M. Cyril CERF (*Thonac*)
 Mme Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) donne procuration à M. Gérard TEILLAC (*Saint-Crépin-et-Carlucet*)
 M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*)
 M. Jean-Pierre MEGE (*Valojoux*) donne procuration à Mme Odile ROUX (*Valojoux*)
 Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)
 Mme Sylvie DELBARY (*Vezac*) donne procuration à M. Christian ROBLES (*Vezac*)
 Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*)
 Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°1 : Approbation du dernier procès-verbal de réunion

Monsieur le Président ouvre la séance à dix-huit heures et procède à l'appel des délégués. Constatant que le quorum est atteint, il invite le Comité Syndical à désigner le secrétaire de séance.

Mme Marlies CABANEL est élue secrétaire de séance.

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance qui s'est déroulée le 9 décembre 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Comité syndical qui s'est déroulée le 9 décembre 2022.

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que celui-ci doit débattre ce jour des orientations budgétaires qui lui sont présentées.

Mme Nathalie Ballerand, Saint-Vincent-de-Cosse : Monsieur le Président, vous venez de nous indiquer, dans le cadre de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires de notre syndicat, qu'en raison de l'augmentation importante de différents tarifs du SMD3 vous vous étiez abstenu récemment lors du vote du budget de la structure départementale. D'autres élus vous ont-ils suivis ?

Le Président : tous les délégués du SICTOM au SMD3, bien entendu, mais aussi les représentants du syndicat de Nontron, qui, je le rappelle, comme nous, reste un syndicat indépendant. Cependant, il faut avoir conscience que nous sommes très minoritaires au SMD3. J'ajoute que les relations sont d'autant plus difficiles avec le Syndicat Départemental que nos rapports manquent de fluidité, non pas avec le Président du SMD3, avec lequel j'entretiens de très bonnes relations, mais avec la structure dirigeante surtout.

M. Dominique Hermenault, Borrèze : nous sommes très nombreux, dans l'assistance présente, à dire que cela ne peut pas durer. Nos contributions explosent d'année en année. Il faut absolument que cela change.

Gérard Tellac, Saint-Crépin-et-Carlucet : il est regrettable que le SMD3 nous désigne en permanence comme de « vilains petits canards », et considère que notre indépendance les empêche de diminuer leurs coûts. C'est totalement faux. On a désormais le sentiment qu'ils veulent nous asphyxier financièrement.

Marie-Pierre Valette : le contexte financier est difficile pour toutes nos collectivités. Or, le SMD3, augmente fortement, et depuis plusieurs années, nos contributions. Le Président de la République nous dit que « c'est la fin de l'abondance ». J'aimerais que le SMD3 adopte cette maxime et se l'applique à lui-même.

Dominique Hermenault, Borrèze : alors que l'on remarque une très nette contraction de nos effectifs, au SICTOM, avec aucun départ à la retraite remplacé depuis 2014, j'aimerais connaître l'évolution du personnel au SMD3.

Jérôme Peyrat : en forte hausse bien entendu, mais il faut avoir en tête qu'un service important de la Redevance Incitative y a été créé, avec un « call center ».

Francois Defontaine, Saint-Martial-de-Nabirat: j'ai bien compris que nos contributions au SMD3 n'ont cessé d'exploser. Mais nous, on fait comment pour expliquer à nos administrés cette situation ? Ceci, alors même que la rationalisation des tournées de collecte et les P.A.V. devaient nous permettre de contenir la T.E.O.M.

Jérôme Peyrat : j'entends parfaitement ce qui vient d'être dit. Nombreux sont à me le dire parmi vous. Mais, pour ce qui nous concerne, on fait tout pour baisser nos coûts. Le sens de nos investissements est de tout faire pour diminuer nos charges. Mais c'est vrai, la situation n'est pas simple avec les fortes augmentations départementales.

Francois Defontaine, Saint-Martial-de-Nabirat : des augmentations de 30% de la T.E.O.M., on ne peut pas l'expliquer à nos administrés, ce n'est pas possible.

~~Gé Kusters~~ vous êtes initié. Ce n'est pas vrai. Depuis 2014, notre T.E.O.M. a baissé. Ce n'est que depuis 3 ans, face à ces très fortes hausses de nos contributions au SMD3, que nous sommes contraints d'augmenter la T.E.O.M.

Pierre Chevalier, Borrèze : je souhaiterais rappeler qu'il n'est pas opportun de faire de la baisse des effectifs du personnel un dogme. Ainsi que l'a indiqué Marie-Pierre Valette, il faut qu'une telle démarche entre dans une logique de rationalisation, ce qui est le cas au SICTOM du Périgord Noir. Je voudrais par ailleurs formuler clairement une question. M. le Président, avec les délégués du SICTOM du Périgord Noir au SMD3, vous nous avez indiqué vous être abstenus lors du vote des Orientations Budgétaires et du Budget 2023 du SMD3. Est-ce pour contester l'augmentation, non-justifiée, de certains tarifs ?

Jérôme Peyrat : C'est en effet ainsi qu'il faut le comprendre.

Gé Kusters : je désire formuler une proposition. Il serait opportun que tous les délégués puissent disposer d'un 'verbatim' afin de pouvoir expliquer à nos administrés toutes ces situations et l'augmentation de la T.E.O.M.

Jérôme Peyrat : Le Directeur en parlera sans doute dans le cadre des questions diverses, mais un document de communication va prochainement être adressé par le SICTOM du Périgord Noir à tous les foyers du territoire.

Marie-Pierre Valette : cela fait longtemps que je le dis, avec les fortes augmentations de la Contribution de Solidarité ou de la Tarification Unique depuis 3 ans, on a le sentiment d'être considéré comme des variables d'ajustement budgétaire pour le SMD3. Ce n'est absolument pas normal.

Pierre Chevalier : avec mon collègue Dominique Hermenault, tous deux, ne prendrons pas acte des Orientations Budgétaires qui viennent d'être présentées. Je ne souhaite pas, à ce stade, développer cette position. En revanche, M. le Président, je désire reprendre la parole dans le cadre des questions diverses.

Lilian Gilet : peut-on savoir où en est l'enquête Usagers conduite par le SMD3 en Périgord Noir ?

Franck Duval : nous l'attendons depuis la fin de l'année 2022, là où elle aurait dû nous être remise.

M. Serge Parre, Beynac: je suis assez inquiet quant à la qualité de cette enquête, car, à ma connaissance, à Beynac, personne n'a été sollicité. En tous les cas, aucun administré ne m'en a parlé.

Ceci exposé,
Après avis du Bureau Syndical réuni en séance du 22/02/2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 81 voix pour et deux absentions :
MM Dominique Hermenault et Pierre Chevalier, tous deux délégués élus à Borrèze,

- **Donne acte** au Président de la présentation des réflexions sur les orientations du budget de l'exercice 2023 telle qu'elle figure en annexe.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que par jugement du 21 octobre 2020, la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine a constitué débiteur du SMICTOM du Périgord Noir, M. Philippe Henrot, Comptable de la Collectivité, au titre de la période 2015 à 2018, pour un montant global de 16 086, 68 euros, dont 14 225, 18 euros pouvant faire l'objet d'une remise gracieuse.

Cette mise en débet est motivée par l'absence de production par le Comptable de pièces justificatives et le défaut d'exercice du Contrôle de Validité de créances portant sur les dépenses de rémunération du personnel.

Le comptable peut demander une remise gracieuse de cette somme auprès de son administration et du Ministre de l'Economie et des Finances sous réserve d'un avis favorable du Comité Syndical.

Monsieur Philippe Henrot a saisi le SMICTOM du Périgord Noir en ce sens par courrier du 26 janvier 2023.

Considérant que le débet est sans préjudice pour la collectivité, dans la mesure où les conditions de recrutement de l'agent concerné, fixées par la délibération du 05 octobre 2013 ainsi que par l'offre d'emploi, parue dans La Gazette des Communes d'octobre 2013 ont été respectées,

Que l'intéressé a abandonné toute procédure contentieuse en réparation,

Qu'il a remboursé la collectivité des primes indues au titre de l'exercice 2019 et bénéficié d'une remise gracieuse par ailleurs par délibération du 05/02/2021,

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par le Comptable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue le Jugement n°2019-0047 du 21 octobre 2020 de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le jugement n°2021-0018 du 22 novembre 2021 de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêt de la Cour des Comptes, n°5-2022-1975, prononcé le 6 décembre 2022,

Après avis du Bureau Syndical réuni le 22 février 2023,

Vue la demande de remise gracieuse formulée par M. Philippe Henrot,

- **décide** d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par M. Philippe Henrot, Comptable Public du SMICTOM du Périgord Noir, d'un montant de 14 225,18 euros.

- **dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Délibération n°4 : Consultation des entreprises : modification du marché de fourniture de bornes aériennes

Le Président rappelle que depuis 2018 l'assemblée a choisi d'installer des bornes de gros volume sur l'ensemble des communes afin de remplacer la collecte en bacs par une collecte permettant de quantifier les déchets déposés.

Il expose que la plupart du temps, des bornes peuvent être enterrées ou semi-enterrées, ce qui constitue une solution alliant l'hygiène, la volumétrie et l'esthétique, mais que parfois, la nature du terrain ou les réseaux souterrains empêchent d'installer ce type de matériel.

La mise en place de bornes aériennes est alors une solution pour desservir les usagers. Ce matériel doit remplir les critères d'hygiène, de qualité, de solidité, de volumétrie, d'identification de l'utilisateur, et être aussi accessible que possible aux personnes à mobilité réduite.

Afin de répondre à l'ensemble de ces critères, une consultation des entreprises a été réalisée en juin 2021 pour :

- ❖ 35 à 80 bornes pour les OMR d'environ 4 à 5 m³, double tambour, prédisposé Ri, préhension kinshoefer
- ❖ 45 à 100 bornes pour les EMR d'environ 4 à 5m³, opercule ou trappe, préhension kinshoefer
- ❖ de 15 à 40 bornes pour le verre d'environ 3 à 4m³, opercule, préhension simple crochet

Ce marché, renouvelé pour un an par tacite reconduction, nécessite d'être modifié afin d'accroître les quantités maximales comme suit :

- + 10 Bornes OMR de 4 m³
- + 10 Bornes EMR de 4 m³
- + 10 Bornes Verre de 4 m³

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Après lecture du procès-verbal de la Commission des marchés, et avis du bureau syndical réunis en séance du 22/02/2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** la modification du marché de fourniture de bornes aériennes comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer le document de modification du marché avec les Ets **VCONSYST**, sis Avenue Georges Pompidou à VANNES (56).

Délibération n°5 : Convention avec « Récup'Acteur », pour le ré-emploi des objets détournés en déchèterie

Le Président expose au Comité Syndical la proposition de l'association « Récup'acteur », sise à CARSAC AILLAC (24200) de récupérer des objets détournés en déchèterie de Sarlat pour qu'ils soient réemployés, et de développer ainsi une activité de recyclerie située sur cette même commune.

Le Président propose de créer une zone de dons aux associations et aux particuliers au sein de la déchèterie, ce qui permettrait de créer une dynamique d'économie circulaire.

Au-delà de l'éco-civisme, de l'éducation environnementale, cette opération entre dans le cadre de la réduction des déchets imposée par la loi aux collectivités ainsi que du soutien économique local. Aussi, le Président propose à l'assemblée délibérante de passer une convention avec cette association.

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en réunion du 22/02/2023,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de passer une convention avec l'association « Récup'acteur », sise à CARSAC AILLAC (24200) en vue de la récupération à la déchèterie de SARLAT de meubles, objets, outils, outillages, vêtements, électroménagers susceptibles d'être réemployés par la suite,
- **Dit** que cette convention a une durée d'une année, renouvelable annuellement par tacite reconduction,
- **Autorise** le Président à signer la convention à intervenir,

Délibération n°6 : Cession d'un caisson usagé

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que certains caissons du parc du SICTOM sont vieillissants, notamment un caisson de 15 m³ n'ayant plus de porte à l'arrière et obsolète, destiné à la destruction.

Il précise que le Président a reçu une proposition d'achat au prix de la ferraille, soit 250 € le caisson.

Ceci exposé, après avis du Bureau Syndical réunis en séance du 22/02/2023,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de céder à monsieur Lionel DUSSOL le caisson usagé au prix de la ferraille, soit 154.32 € par tonne, comme suit :
Caisson de 15 m³, d'un poids de 1 tonne 620, vendu au prix de 250 €.
- **Autorise** le Président à signer les documents à intervenir,
- **Modifie** en conséquence le registre d'inventaire,

Le directeur présente, a la demande du Président, aux membres du comité Syndical les évolutions de la collecte des déchets en Périgord Noir sur la période 2015-2025 et dresse un état d'avancement des nouvelles modalités de la collecte des déchets sur notre territoire.

EVOLUTIONS DE LA COLLECTE DES DECHETS EN PERIGORD NOIR 2015-2025



Les Objectifs fixés par la loi de Transition Energétique d'ici 2025

- Réduire de 50% la quantité des ordures ménagères enfouies;
- Augmenter de 30% le recyclage;
- Réduire de 10% l'ensemble de nos déchets.

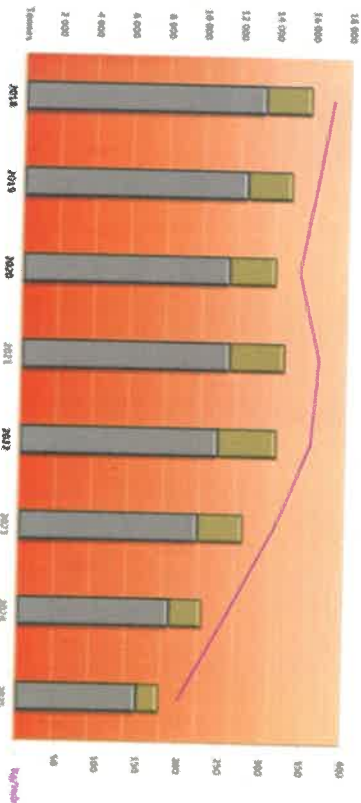
Les graphiques, ci-après, montrent, qu'en Périgord Noir, nos efforts, depuis 2018, portent leurs fruits.



Mais, nous devons, ensemble, aller plus loin. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi, mais aussi pour éviter l'explosion de nos coûts et donc de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

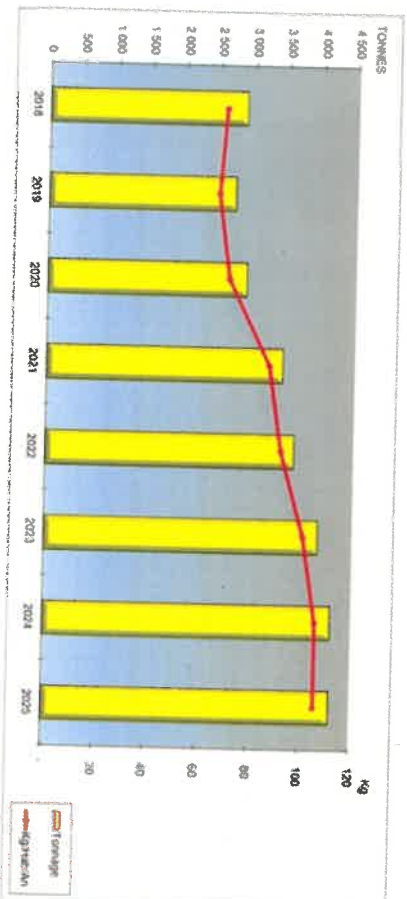
EVOLUTION DU TONNAGE ENFOU (ordures ménagères et divers de déchetteries)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CM	12 290	12 365	11 643	11 616	10 536	9 590	8 000
Orléans	2 840	2 647	2 698	3 617	3 221	3 000	1 200
Agglomération	378	567	261	260	510	316	600



EVOLUTION DU TONNAGE de tri (emballages et papiers)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnage	2 000	2 730	2 311	3 439	3 635	4 000	2 700
Régionals	69	66	71	83	97	105	106



- Parallèlement, la mise en oeuvre des nouvelles modalités de collecte des déchets s'engage en direction des professionnels et des collectivités locales;
- Fin de la collecte des professionnels petits producteurs de déchets (<1200 L ordures ménagères hebdomadaires) au 2 avril 2023 (ont désormais sur les P.A.V.);
- Progressivement, les professionnels gros producteurs de déchets (>1200 ordures ménagères litres hebdomadaires), se voient proposer des'équiper en bornes aériennes collectées par camion grue;
- Les campings ont été rencontrés collectivement le 6 septembre dernier. Depuis, les techniciens du SICTOM du Périgord Noir les rencontrent sur place. Objectif: équiper d'ici le 30 juin 2023, 30 campings du Périgord Noir;
- Avant juin 2024, tous les professionnels et collectivités locales sont équipés.



Comme souhaité par les membres du Comité Syndical du SICTOM du Périgord Noir, une vaste campagne de communication s'engage dans les tout prochains jours.

- ⇒ Document adressé individuellement à tous les professionnels petits producteurs de déchets + R.D.V.individuels sur place;
- ⇒ Document adressé individuellement à tous les professionnels gros producteurs de déchets + R.D.V.individuels sur place;
- ⇒ Document adressé à toutes les communes;
- ⇒ Document 8 pages adressé à tous les foyers du Périgord Noir + des exemplaires remis aux mairies;
- ⇒ Un kit de communication numérique adressé à toutes les communes.



Vincent Geoffroid, Coly-Saint-Amand: je souhaite que l'on puisse réfléchir à la gestion des évènements qui sont nombreux en Périgord Noir et à la gestion de leurs déchets. De ce fait il serait opportun de réunir la commission constituée sur toutes ces questions.

Jérôme Peyrat : je suis d'accord. Nous la programmerons prochainement.

Mme Nathalie Ballerand, Saint-Vincent-de-Cosse : je souhaite savoir ce que contiendra le kit de communication dont le Directeur a parlé à l'instant et qui serait destiné aux communes.

Franck Duval : il contiendra tous les éléments figurant dans le document de communication envoyé à tous les foyers de notre territoire, de sorte que les communes puissent les utiliser à leur guise (site internet, lettre municipale...).

Jean-Marie Descamp, Aubas : je m'inquiète pour les bacs présents sur les marchés gourmands. Il ne faudrait pas que tous les usagers puissent y accéder.

Olivier Traléglise : ils seront équipés de trappes condamnables par clef.

Vincent Geoffroid, Coly-Saint-Amand : je suis inquiet sur l'absence de solutions quant à la double tarification qui va s'appliquer en 2023 sur Coly et Saint-Amand. Situation tellement ubuesque. Nous n'avons aucune réponse à toutes les questions posées pour parvenir, au plus vite, à un tarif unique sur toute la commune. C'est tellement ridicule.

Jérôme Peyrat : je comprends bien évidemment cette position. J'ai demandé au Préfet ainsi qu'au Directeur Départemental des Finances Publiques de traiter au plus vite cette situation, qui se pose également aux Eyzies (Malaurie/Saint-Cirq) ainsi qu'à Castels (Bézenac).

Mme Jacqueline Jouanel, Meyrals : je souhaiterais savoir s'il serait envisageable d'imaginer un groupement de commande à l'échelle de toutes les communes du Périgord Noir en caméras de vidéo-protection pour nos P.A.V.

Jérôme Peyrat : nous allons regarder cela et adresser, en ce sens, un courrier à toutes les communes.

M. Pierre Chevalier, Borrèze : avec Dominique Hermenault nous avons préparé une motion que je souhaite distribuer, avec l'accord du Président, aux membres du Comité (*validation par le Président*). Je souhaiterais vous en donner lecture :

**MOTION PRESENTEE
HORS DU COMITE SYNDICAL DU
SICTOM DU PERIGORD NOIR
LE 24 FEVRIER 2023**

- L'examen du débat d'Orientations Budgétaires 2023 du SICTOM du Périgord Noir a suscité, parmi les délégués syndicaux, de vives inquiétudes ;
- En 2021, comme en 2022, l'ensemble des 120 membres du Comité Syndical du SICTOM du Périgord Noir avaient déjà attiré l'attention du Président du SMD3 sur les augmentations extrêmement importantes des contributions financières de notre syndicat au SMD3 ;
- De 2.252.535 euros en 2020, celles-ci auront atteint la somme de 3.305.194 euros en 2022 soit une augmentation de près de 50% en deux ans ;
- A la suite du vote par le SMD3 des tarifications 2023 relatives aux différents déchets, les contributions financières de notre syndicat au SMD3 seraient cette année portées à 3.989.745 euros. Entre 2020 et 2023, cela représente une progression de près de 80%.
- En 2023, certains tarifs connaissent des augmentations importantes, de nouvelles contributions apparaissent, un concours financier disparaît ;
- Cela représente, pour le SICTOM du Périgord Noir, en 2023, une augmentation de ses **contributions au SMD3 de 585.050 euros** (indépendamment de l'augmentation importante de la T.G.A.P. sur la période 2015-2025) ;
- Alors que depuis plusieurs années, notre syndicat met en œuvre une forte rationalisation de son organisation permettant de générer une diminution de ses dépenses, ces augmentations continues, depuis 2020, de ses contributions au SMD3, sont de nature à exercer sur son budget une pression financière insoutenable ;
- Aussi, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Périgord Noir expriment leur **fort mécontentement** face à cette situation;
- Ils demandent instamment au Président du SMD3 de veiller strictement, pour les prochains exercices financiers, à ce que ces différentes contributions soient contenues dans les limites de l'inflation.
- Ils attirent l'attention de M. le Préfet de la Dordogne sur ces augmentations successives particulièrement élevées, non-justifiées, faisant peser un réel danger sur l'équilibre financier du SICTOM du Périgord Noir auquel appartiennent 58 communes du territoire, représentant 40.000 habitants.

A l'unanimité des membres présents, cette motion est adoptée.

M. Pierre Chevalier, Borréze

~~Chers d'esprit à tous, notre fort~~ je vous en remercie. Je pense que ce texte reflète bien nos
~~insatisfactions~~ mécontentement tant sur les manières de procéder du SMD3
que sur les augmentations inacceptables des tarifs qu'il pratique. Je demande au Président de
bien vouloir faire parvenir au Préfet comme au Président du SMD3 ce texte qui fait
l'unanimité au SICTOM du Périgord Noir.

Jérôme Peyrat : je m'y engage.

Gé Kusters : je me permets d'ajouter que depuis des années, notre syndicat fait des efforts
budgétaires importants, est bien géré. C'est par les pressions du SMD3 que nous subissons ces
augmentations inacceptables et inexpliquées.

Pour copie conforme,
A Marcillac Saint-Quentin, le 24 février 2023.

Jérôme Peyrat
Président

